

Amendements proposés au projet de loi C-50 : la Loi canadienne sur les emplois durables

Ecojustice
Environmental Defence
Équiterre
International Institute for Sustainable Development
Pembina Institute
Climate Action Network Canada

ecojustice



environmental
defence

Équiterre

 **IISD**
International Institute for
Sustainable Development

PEMBINA
institute


CAN Rac
CLIMATE ACTION NETWORK | RÉSEAU ACTION
CLIMAT
Canada

Le projet de loi C-50, la Loi canadienne sur les emplois durables, vise à créer des emplois durables et à faire progresser le Canada vers une économie carboneutre. Bien que cette loi ne permette pas à elle seule de créer une économie équitable et alignée sur les objectifs climatiques internationaux, elle propose un cadre de gouvernance et de responsabilité sur lequel s'appuyer. Cependant, des lacunes dans le texte de loi réduisent son impact potentiel et son efficacité. Les amendements proposés au projet de loi C-50 ci-dessous visent à accroître sa portée en termes de responsabilité et d'inclusion, ainsi qu'à l'intégrer davantage dans les politiques climatiques du Canada.

1. Un meilleur alignement avec les engagements climatiques du Canada

Le projet de loi C-50 est à la fois une loi sur le climat et une loi sur la main-d'oeuvre. Par conséquent, elle devrait être explicitement orientée vers la promotion d'une économie carboneutre et la création d'emplois qui aideront à atteindre les objectifs du Canada en matière d'émissions. Nous recommandons que la loi :

- Soit explicite quant à son objectif de faire progresser les engagements climatiques nationaux et internationaux du Canada, ce qui comprend une référence à l'Accord de Paris;
- Établisse des liens clairs avec la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité pour s'assurer que les ministres, les organismes consultatifs et les plans prévus par cette loi et par le projet de loi C-50 travaillent ensemble et soutiennent l'atteinte des objectifs de chacun;
- Définisse l'expression « économie carboneutre » afin d'englober toutes les caractéristiques importantes d'une telle économie, telles que l'atteinte des objectifs de réduction des émissions du Canada et l'idée de prioriser ces réductions plutôt que la capture des gaz à effet de serre;
- Contienne suffisamment de paramètres concernant la création d'emplois durables afin de diminuer le risque de créer des emplois dans des secteurs qui ne sont pas compatibles avec une économie carboneutre (par exemple, en proposant une définition d'« emplois durables » ou en améliorant les principes directeurs).

2. Des principes directeurs efficaces

Les principes directeurs définissent l'orientation des activités entreprises dans le cadre de la loi. Pour que la transition vers une économie carboneutre soit équitable pour les travailleurs et travailleuses, et pour les communautés, les principes doivent faire référence aux principaux aspects économiques, environnementaux et sociaux de la transition et doivent guider les mécanismes de la loi (Conseil, Secrétariat et Plan d'action). Nous recommandons que la loi :

- Élargisse les principes pour s'assurer que les politiques et les programmes élaborés en vertu de la Loi (1) fassent progresser le Canada quant à ses engagements climatiques, (2) priorisent la diversification économique dans les collectivités rurales, éloignées, qui dépendent de leurs ressources et/ou qui sont en transition, (3) tiennent compte des répercussions économiques, sociales, culturelles et environnementales de la transition, et (4) respectent les droits des peuples autochtones;
- Élargisse les principes afin de garantir que l'approche de la loi, qui est centrée sur les « emplois durables », soutienne toutes les personnes qui seront touchées par la transition vers une économie carboneutre – et qui souhaitent y participer;
- Exige que le plan d'action décrive la ou les manières dont il appliquera les principes;
- Exige explicitement du Conseil et du Secrétariat qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités dans le respect des principes.

3. Une planification régionale et sectorielle de la transition accrue

Comme la transition se réalise concrètement aux niveaux local et régional, il est essentiel que les gouvernements et les organisations infranationaux puissent faire évoluer la planification de l'économie carboneutre en fonction de leurs propres besoins et ambitions. Le gouvernement fédéral peut et doit soutenir la planification régionale selon une approche « bottom-up » en travaillant directement avec les partenaires locaux et régionaux.

Nous recommandons que la loi :

- Permette au ministre responsable de conclure des « accords de planification carboneutre » avec les gouvernements autochtones, les municipalités et les industries qui souhaitent voir émerger une économie carboneutre et des emplois durables dans leurs propres communautés et secteurs;
- Mandate le Conseil du partenariat sur les emplois durables à promouvoir le développement et la diversification de l'économie régionale.

4. Plus de redevabilité grâce à des mécanismes de responsabilité et de suivi

L'obligation de rendre des comptes renforce la confiance du public et incite à prendre des mesures ambitieuses. Pour C-50, cela implique des informations claires et transparentes sur les plans d'action et les mécanismes de communication entourant leur mise en œuvre. Les mécanismes de redevabilité prévus dans le projet de loi à l'heure actuelle doivent être améliorés. Nous recommandons que la loi :

- Veille à ce que les plans d'action fournissent suffisamment d'informations sur les mesures qu'il mettra en œuvre, y compris les jalons, les ministères responsables, les coûts de mise en œuvre et les échéanciers, ainsi que les indicateurs de contrôle et de suivi de l'avancement;
- Exige que le rapport d'avancement indique comment le plan d'action sera mis à jour pour atteindre ses jalons et faire progresser les objectifs de la Loi;
- Exige une réponse écrite du ministre détaillant la manière dont les avis du Conseil ont été pris en compte.

5. Un cadre de gouvernance plus complet et plus inclusif

La transition vers une économie carboneutre et la création d'emplois durables doivent impliquer les travailleurs et travailleuses ainsi que les communautés concernés. La loi devrait surtout prioriser la participation et l'accès des peuples autochtones à la prise de décision, à la propriété et à l'emploi dans les industries durables dans le respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et de la loi canadienne visant sa mise en œuvre. Nous recommandons que la loi :

- Élargisse les connaissances, l'expertise et l'expérience exigées des membres du Conseil afin d'inclure les éléments suivants : le soutien aux travailleurs et travailleuses touchés par la transition, la participation des peuples autochtones à la main-d'œuvre et la lutte contre les changements climatiques;
- Élargisse les responsabilités du Conseil pour qu'il fournisse des avis sur la formation des travailleurs et travailleuses, le soutien social et le développement régional;
- Nomme explicitement les groupes avec lesquels le Conseil devra travailler, en particulier les peuples autochtones et le Groupe consultatif pour la carboneutralité créé en vertu de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité;
- Élargisse le rôle du secrétariat et lui donne les moyens de mener des analyses des données, de coordonner les relations fédérales avec des partenaires et le public, d'assurer la gestion d'une approche coordonnée du développement de la main-d'œuvre en matière d'emplois durables et de mettre en œuvre la DNUDPA à travers les initiatives politiques pertinentes en consultation et en collaboration avec les titulaires de droits.

Contacts

Pour toute question ou pour consulter le tableau détaillé des amendements proposés, veuillez contacter :

Kendall Anderson
Pembina Institute
kendalla@pembina.org

Andréanne Brazeau
Équiterre
abrazeau@equiterre.org

Laura Cameron
IISD
lcameron@iisd.ca

Matt Hulse
Ecojustice
mhulse@ecojustice.ca

Alienor Rougeot
Environmental Defence
arougeot@environmentaldefence.ca

Alex Cool-Fergus
CAN-Rac
alexcoolfergus@climateactionnetwork.ca

